

## Pour une sobriété Solidaire

Contribution des députés socialistes & apparentés 5 octobre 2022

### **SOMMAIRE**

Préambule	4
1. Consommation énergétique Réduire les factures et inciter à la baisse de la consommation	10
2. Mobilités Démocratiser l'accès aux mobilités durables	14
3. Travail et santé Créer de nouveaux droits pour allier bien-être et sobriété	19
<b>4. Entreprises</b> Mieux produire pour mieux consommer	22
<b>5. Numérique</b> Renforcer la sobriété dans les usages et les infrastructures	26

6. Eaux et forêts Protéger nos ressources naturelles	30
7. Agriculture et alimentation Produire plus sobrement, lutter contre les gaspillages et démocratiser l'accès à une alimentation durable et de qualité	34
8. Mise en oeuvre Garantir l'application des mesures pour une sobriété solidaire	39

### **P**RÉAMBULE

A l'heure où le Gouvernement s'apprête à communiquer sur son plan de sobriété énergétique et demande aux Françaises et aux Français de « faire des efforts » pour prévenir le risque d'une pénurie d'électricité ou de gaz, les députés Socialistes et apparentés présentent une série de mesures concrètes, de court et moyen terme, pour une « sobriété solidaire » et un modèle de développement respectueux des limites planétaires.

Dans le contexte actuel de crise énergétique et climatique, il est plus qu'urgent de nous interroger collectivement sur notre mode de vie et notre modèle de développement en prenant en compte son impact sur le climat et les ressources naturelles. La question fondamentale est la suivante : Comment réguler notre consommation afin de respecter les limites planétaires tout en réduisant les inégalités au sein de notre nation et à l'échelle planétaire ? Autrement dit, comment vivre autrement pour que simplement chacun puisse vivre dignement ?

La réponse apportée par les députés Socialistes et apparentés est la « sobriété solidaire ». Cette nouvelle forme de sobriété est définie par deux lignes directrices.

Premièrement, la **justice sociale**. Aujourd'hui, les disparités en matière d'émissions de carbone sont colossales : la moitié la moins aisée de nos concitoyens émet cinq fois moins de CO2 par an et par personne que les 10% des plus hauts revenus. Le défi de la justice est d'autant plus vertigineux que pour limiter le chaos climatique, nous devons nous engager collectivement dans une transition qui nous fasse passer d'une moyenne d'environ 9 tonnes de carbone (tCO2/an) par personne à une moyenne de seulement 2 tonnes.

Il n'y a pas de solution sans lutte contre les injustices et sans remise en cause des privilèges de certains, alors que tant d'entre nous subissent déjà au quotidien une forme de « sobriété sous contrainte ».

Pour cette raison, le préalable au « plan de sobriété » prévu pour cet hiver, à la fois symboliquement et d'un point de vue budgétaire, doit être une réforme de la fiscalité, à travers :

- l'ISF Climat et Biodiversité, un nouvel impôt de solidarité sur la fortune qui permettra d'investir dans la transition écologique, et la taxation des actifs carbonés ;
- La taxe sur les superprofits réalisés par certaines multinationales dans un contexte d'inflation élevée et de pénuries.

Deuxième principe : le pouvoir de vivre par le partage des droits sociaux et environnementaux. La sobriété ne peut se résumer ni à notre consommation directe de gaz et d'électricité, ni à des petits gestes individuels (comme limiter la climatisation ou le chauffage, débrancher le wifi...), limités dans le temps, demandés actuellement aux Françaises et aux Français.

Nous devons tout mettre en œuvre pour soutenir le peuple ukrainien en coupant les vivres du régime poutinien, et prendre en conséquence des mesures d'urgence. Mais la sobriété solidaire est un projet plus ambitieux, porteur de progrès social, environnemental et technologique. Elle doit améliorer notre pouvoir de vivre et viser un nouvel équilibre de nos droits sociaux réels :

- Le droit à un logement digne : en éradiquant les passoires énergétiques, notamment grâce à un « zéro reste à charge » pour les ménages modestes réalisant des rénovations performantes et globales.
- Le droit à la mobilité : en résorbant les inégalités en matière de mobilités, notamment à travers l'expérimentation d'un abonnement « mobilité climat » à 9€ par mois pour les transports collectifs du quotidien et un plan d'investissement massif pour réduire les inégalités territoriales d'accès aux infrastructures de transports.
- Le droit à une alimentation saine : en améliorant notamment dans la restauration collective l'accès à une alimentation plus qualitative et plus écologique conçue comme un investissement dans la santé publique.
- Le droit à un environnement sain : en réduisant par exemple notre exposition aux pesticides ou aux particules fines.

5

En sortant de la logique consistant à consommer et produire toujours plus à moindre coût, nous pouvons créer des emplois mieux rémunérés, non-délocalisables et porteurs de sens, tout en réinterrogeant notre organisation du travail pour répondre aux attentes et exigences des nouvelles générations de travailleurs et d'entrepreneurs.

Nous devons faire de l'économie sociale le modèle de référence de nos entreprises et favoriser celles implantées dans nos territoires, actrices de la transition écologique, en engageant une fiscalité progressive permettant une mise à contribution des entreprises en fonction de leurs performances environnementales ou sociales. La sobriété solidaire permettrait ainsi de stimuler l'innovation technologique, ainsi que de redonner un horizon à des pans entiers de l'économie française.

En garantissant l'accès à faible coût aux quantités d'énergie et d'eau nécessaires à une vie digne, tout en instaurant une tarification progressive permettant de pénaliser les gaspillages, la sobriété solidaire permettrait de limiter les excès de certains, tout en contribuant au bien-être de l'ensemble de la population.

L'efficacité d'un plan sobriété repose tout entier sur la bonne articulation entre des cadres fixés par la puissance publique, l'inventivité de la société civile et la mobilisation des citoyens.

Notre engagement pour la sobriété est républicain donc universel. Dans un monde interdépendant, nous devons engager des processus respectueux de la dignité humaine et de nos communs écologiques au bout de la rue comme au bout du monde. Notre sobriété comme notre souveraineté est solidaire avec les peuples des pays les plus exposés au dérèglement climatique. C'est pourquoi, nous proposons des régulations du commerce international et refusons l'hypocrisie de certaines compensations carbones.

Nous appelons, en tant que députés Socialistes et apparentés, le Gouvernement à organiser une discussion parlementaire autour de ces enjeux, par le biais d'une loi-cadre dédiée ouvrant la voie vers la sobriété solidaire et une véritable planification écologique.

Parmi les propositions que nous présentons, nombre d'entre elles sont de nature législative, d'autres requièrent une programmation au niveau national ou européen, en lien avec les collectivités et les différents acteurs de terrain. Dans tous les cas, le Parlement doit être pleinement associé. Car si nous souhaitons éviter que la sobriété ne devienne un vœu pieux - un mot vide de sens utilisé pour faire passer l'inquiétude d'un hiver difficile - il est urgent que les représentants du peuple que nous sommes puissions en débattre.



Marie-Noëlle Battistel Stéphane Delautrette Isère



Haute-Vienne



**Chantal Jourdan** Orne



**Gérard Leseul** Seine-Maritime



**Dominique Potier** Meurthe-et-Moselle



**Bertrand Petit** Pas-de-Calais



**Boris Vallaud** Landes

# 10 MESURES pour une sobriété solidaire!

Créer un **ISF Climat et Biodiversité,** un nouvel impôt de solidarité sur la fortune qui permettra d'investir dans la transition écologique, et taxer les actifs carbonés

Mettre en place une fiscalité progressive permettant une mise à contribution des entreprises en fonction de leurs **performances environnementales, économiques et sociales** 

Massifier les rénovations performantes et globales des logements à travers la mise en place d'un « zéro reste à charge » pour les ménages

Expérimenter un **abonnement « mobilité climat » à 9€** par mois pour les transports collectifs du quotidien

Garantir pour les personnes à revenus modestes un **reste à charge limité à 10% en cas d'achat de véhicule** peu émetteur

Étendre aux jets privés la limitation des vols commerciaux introduite dans la loi « Climat et résilience », c'est-à-dire l'interdiction des vols aériens de 2h30 substituables par un trajet en train

Mettre progressivement fin aux **écrans vidéo publicitaires** dans l'espace public

Créer un fonds d'urgence pour la restauration collective permettant de financer la transition vers des produits alimentaires locaux et de qualité

Adopter une **grande loi foncière** permettant le renouvellement des générations agricoles et la transition agro-écologique

Créer une tarification sociale pour les besoins essentiels (énergie, eau) indispensables à une vie digne et instaurer au-delà une tarification progressive pénalisant les gaspillages



# 1. Consommation énergétique

Réduire les factures et inciter à la baisse de la consommation

A quelques semaines du début de l'hiver, alors que nos concitoyens s'inquiètent des conséquences de la hausse des prix du gaz et de l'électricité sur le marché européen et subissent déjà de plein fouet la hausse des prix des biens de consommation courante (notamment des produits alimentaires), l'État a un rôle central à jouer. Dans l'immédiat, il doit protéger les ménages, notamment les plus précaires, des hausses des factures tout en incitant à la réduction de la consommation énergétique. Il doit aussi, de manière urgente, accompagner les ménages pour que, dans la durée, ils puissent payer moins et consommer moins d'énergie. Cela passe notamment par une massification des rénovations performantes et alobales logements.

Si le nombre total d'opérations de rénovation a augmenté ces dernières années, ces dispositifs ne ciblent pas suffisamment les opérations globales et performantes. Or, de nombreux rapports ont démontré que vouloir étaler dans le temps les rénovations revenait, bien souvent, à "tuer" les gisements d'économie disponibles. C'est pourquoi, depuis 2019, les députés Socialistes et apparentés proposent ce que nous avions appelé la "prime pour le climat". Il s'agit d'un dispositif simple, ayant vocation à se substituer à MaPrimeRénov'. Il permet d'instaurer un "zéro reste à charge" au moment des travaux grâce à un dispositif d'avance à 100%, levant ainsi les freins pour les ménages qui n'ont pas d'apport ou ne peuvent emprunter de manière importante. Avec trois tranches de subventions (20%, 30% et 40%) et une majoration de 10% en zone rurale, il permet également de prendre en compte la situation sociale des propriétaires.

Ce "zéro reste à charge" sera l'élément déclencheur de l'éradication des passoires énergétiques. Mais il devra être complété par une série d'actions, notamment autour de l'accompagnement des ménages et du contrôle des travaux de rénovation. Depuis 2019, nous proposons un accompagnement personnalisé des ménages réalisant des travaux de rénovation global, assuré par un mandataire habilité de l'Anah (Agence nationale de l'habitat), comprenant notamment l'élaboration du projet de transition écologique de l'habitat, l'appui à la réception des travaux et la certification de la qualité de leur exécution ainsi que le cas échéant, les contrôles impliqués.

Si, à court terme, la priorité doit être d'éviter les pénuries et les tensions sur le réseau d'électricité en incitant financièrement les ménages à baisser leur consommation pendant les jours et les heures de pointe, à moyen terme, nous devons aussi travailler sur la mise en place d'un nouveau système de tarification énergétique. Il s'agit de reprendre le chantier lancé par la loi du 15 avril 2013 visant à préparer la transition vers un système énergétique sobre, dite loi "Brottes". En effet, nous souhaitons garantir un tarif social pour le minimum d'énergie indispensable à une vie digne tout en instaurant, à l'image de ce qui était initialement prévu dans la loi "Brottes", une tarification progressive permettant de lutter contre les gaspillages. En parallèle, nous devrons renforcer le chèque énergie pour aider les ménages à faibles revenus. Car, en fonction de différents facteurs (situation géographique, mode de chauffage, nombre d'occupants, isolation...), la quantité d'énergie pour répondre aux besoins essentiels peut varier fortement.

### **NOS PROPOSITIONS**

#### • Dès cet hiver:

- Massifier les rénovations performantes et globales des logements à travers un "zéro reste à charge" pour les ménages : Nous proposons une avance de 100% du montant total des travaux avec une part de subvention variant en fonction de critères sociaux et géographiques.
- Réduire les tensions sur le réseau électrique en récompensant les utilisateurs pour les baisses de consommation pendant les jours et les heures de pointe : Si certains fournisseurs proposent déjà des contrats de ce type, ceux-ci doivent être généralisés.
- Diffuser auprès du grand public une "météo de l'énergie": Le dispositif Ecowatt doit être relayé plus largement et complété, en cas de risques majeurs de pénurie, par un dispositif d'alerte à la population.

### • À moyen terme :

- Eradiquer les passoires thermiques à travers un plan d'action national centré sur l'accompagnement des ménages, le contrôle des travaux et la formation aux métiers de la rénovation : Nous proposons par exemple un dispositif d'accompagnement et de contrôle piloté au niveau national par l'Anah.
- Garantir un tarif social pour le minimum d'énergie indispensable à une vie digne et instaurer au-delà une tarification progressive pénalisant les gaspillages: Ce nouveau système de tarification prendrait en compte différents critères (nombre de personnes occupant le logement, zone climatique...) et serait complété par des mesures plus ciblées pour aider les ménages à faibles revenus.



## 2. Mobilités

Démocratiser l'accès aux mobilités durables

La sobriété solidaire, que nous appelons de nos vœux, poussera la France à prendre un grand virage en matière de mobilités dès cet automne.

Nous considérons que le premier levier à actionner est celui de l'incitation à utiliser des modes de transports moins émetteurs. Dans cet esprit, nous proposons d'expérimenter jusqu'à la fin de l'hiver un ticket unique à 9 euros par mois pour voyager en transports collectifs (hors TGV). C'est le sens de l'expérimentation réalisée en Allemagne pendant l'été qui a fait économiser 1,8 million de tonnes d'émissions de CO2 d'après les données officielles grâce à la vente de 52 millions de tickets. Il s'agit aussi d'une mesure en faveur du pouvoir de vivre qui permettrait aux Français d'économiser plusieurs centaines d'euros par mois en laissant la voiture de côté lorsque cela est possible. En parallèle nous proposons une baisse de la TVA à 5,5% pour l'ensemble des transports publics collectifs : oui la mobilité constitue un service de première nécessité.

La voiture reste encore indispensable pour des millions de Français qui vivent dans des territoires ruraux et éloignés des grands centres métropolitains ou urbains. Ne les oublions pas ! En novembre 2021, notre groupe a déposé une proposition de loi visant à instaurer un dispositif national de prêt à taux zéro "mobilité durable" garanti par l'Etat permettant de réduire considérablement le reste à charge pour l'achat d'un véhicule propre. Cette proposition, comme toutes nos précédentes propositions en la matière, a malheureusement été balayée d'un revers de main par le Gouvernement. Nous la remettons sur la table, avec l'espoir que le contexte actuel de crise écologique et énergétique puisse changer la donne.

Nous savons également que la sobriété passe par la recherche d'une économie de la ressource et la valorisation des biens déjà existants. Un véhicule entretenu, contrôlé, réparé, est un véhicule sûr, qui consomme moins de carburant, émet moins de polluants et permet de réduire les coûts pour l'automobiliste. Dans cet esprit, nous souhaitons créer dans le cadre du prochain budget des « chèques entretien-réparation responsables » pour que tous les ménages puissent correctement entretenir leurs véhicules. Outre la réparation du véhicule, ils pourront également être utilisés pour du retrofit (remplacement de moteur) et l'installation de boitiers bioéthanol par exemple.

En ce qui concerne le secteur aérien, la loi Climat a posé l'interdiction des vols en avion lorsqu'une alternative en train de moins de 2h30 existe. Force est de constater que cette mesure n'est toujours pas entrée en vigueur. Nous invitons le Gouvernement à accélérer la rédaction et la validation des décrets d'application et à intégrer les vols en jet privé lorsqu'une alternative de moins de 2h30 existe en train. La loi Climat avait omis la question des jets privés, qui doivent évidemment être concernés pour des raisons d'égalité vis-à-vis des voyageurs en avion commercial.

Enfin, il faut une vision de long terme pour le ferroviaire avec la mise en place d'un grand plan d'investissement pour doubler, d'ici 2030, la part du train en France (notamment du fret), développer les connexions entre territoires éloignés et moderniser l'ensemble du réseau. Nous proposons d'organiser un débat à l'Assemblée nationale sur la politique ferroviaire (fret et passager) du pays qui pourrait déboucher sur une programmation pluriannuelle du ferroviaire à l'instar de ce qui existe pour l'énergie.

### **NOS PROPOSITIONS**

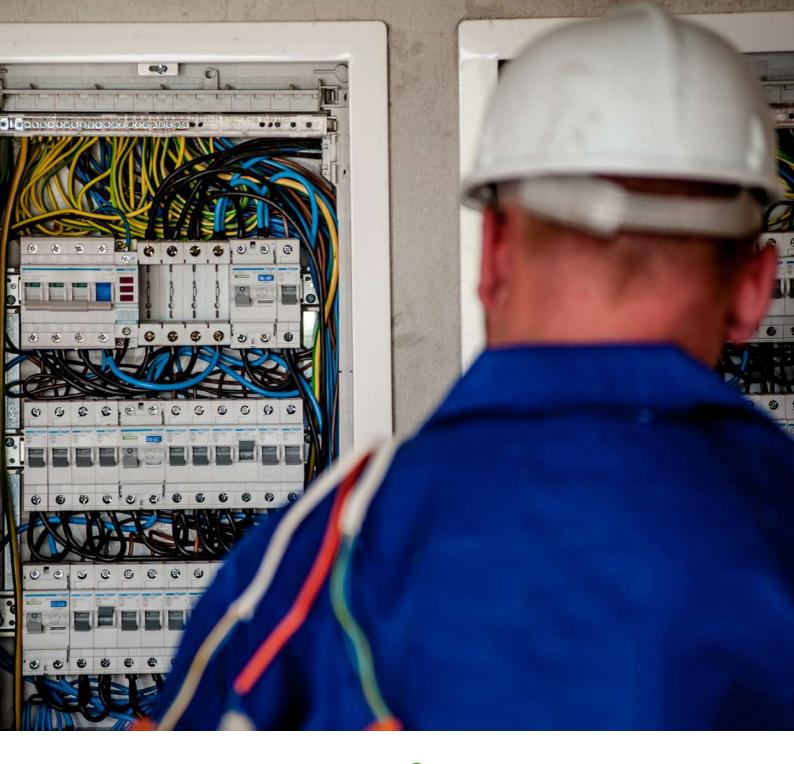
- Dès cet hiver :
  - Expérimenter un abonnement "mobilité climat" à 9€ par mois pour les transports collectifs du quotidien : En fonction des résultats de l'évaluation de cette expérimentation, le dispositif pourrait être pérennisé à partir de l'été 2023.
  - Baisser à 5,5% la TVA pour l'ensemble des transports collectifs : Cette mesure favorise le pouvoir de vivre des ménages, ainsi que le report modal de la voiture individuelle vers des modes de transports moins consommateurs d'énergie.
  - Rendre possible l'achat d'un véhicule propre pour tous avec un véritable prêt à taux zéro garanti par l'Etat et un dispositif d'aides ciblées en fonction de critères sociaux et territoriaux permettant de réduire, pour les ménages à faibles revenus, le reste à charge à moins de 10% du prix d'achat d'un véhicule peu émetteur.
  - Doubler les montants du bonus-malus écologique pour favoriser les véhicules les moins émetteurs et les moins lourds (sauf exception pour les familles nombreuses).

- Lancer un "chèque entretien-réparation responsable": Nous proposons une aide financière pour l'entretien des véhicules et leur "verdissement" à travers le retrofit (remplacement de moteur) ou l'installation de boitiers bioéthanol.
- Étendre aux jets privés la limitation des vols commerciaux introduits dans la loi Climat: Il s'agit d'étendre aux jets privés la limitation prévue pour les trajets aériens faisables en 2h30 (ou moins) en train.
- Rendre obligatoire le forfait mobilités durables : Ce forfait, à ce stade facultatif pour l'employeur, finance le recours au covoiturage et aux mobilités douces.
- Instaurer un moratoire sur les fermetures de "petites lignes" ferroviaires : Ce moratoire concernerait également les fermetures des services en gare.
- Réviser le contrat de performance pour donner de la visibilité à SNCF réseau : Il manque à ce stade 1 milliard d'euros par an d'ici 2030 pour permettre le bon entretien du réseau ferroviaire.

### • À moyen terme :

- Lancer un plan d'investissement massif visant à résorber les inégalités territoriales en matière d'accès aux infrastructures de mobilité durable: Nous proposons de renforcer le fonds vert promis par le Gouvernement, en y insérant un volet relatif aux mobilités permettant de financer de nouvelles infrastructures, ainsi que des solutions de mobilité innovantes (portées notamment par des associations locales).
- Adopter une programmation pluriannuelle permettant de doubler la part du ferroviaire dans les mobilités.
- Défendre une écocontribution harmonisée au niveau européen sur l'aviation appliquée en priorité aux vols moyens courriers pour lesquels des alternatives en train sont envisageables.
- **Développer le transport fluvial de marchandises :** Nous proposons de doubler les financements alloués à Voies navigables de France pour atteindre 400 millions d'euros.
- Favoriser le fret ferroviaire et fluvial à travers les marchés publics et l'expérimentation d'une nouvelle incitation fiscale.
- Aménager un domaine public fluvial à énergies positives en optimisant tous les potentiels de production d'énergies (hydroélectrique, géothermie, éolienne...).

- Planifier un investissement vélo de 2,5 milliards d'euros pour doubler le réseau existant dans les 5 prochaines années.
- Structurer la filière réparation vélos : Un "chèque réparation" annuel de 80€ permettrait de parvenir à cet objectif.
- Réformer le système d'indemnité kilométrique de l'impôt sur le revenu : Nous proposons de prendre pour référence la consommation des véhicules moyens les plus légers et sobres en énergie.
- Renforcer l'encadrement et la conditionnalité écologique de la fiscalité des véhicules de fonction.
- D'ici 2026, interdire les ventes de véhicules neufs très émetteurs (ceux émettant en moyenne plus de 134g de CO2/km), tout en accompagnant la transition du secteur par un soutien financier des pouvoirs publics.
- Élaborer une stratégie européenne pour une souveraineté renforcée dans la production de véhicules électriques et les filières de seconde vie des matériaux.



# 3. Travail et santé

Créer de nouveaux droits pour allier bien-être et sobriété

En sortant de la logique consistant à consommer et produire toujours plus à moindre coût, nous pourrions créer des emplois mieux rémunérés, non-délocalisables et porteurs de sens, tout en réinterrogeant notre organisation du travail pour l'adapter aux attentes et exigences des nouvelles générations de travailleurs. C'est le sens des propositions portant sur le volet "travail et santé" de la sobriété solidaire.

A court terme, nous devons nous assurer que les travailleurs soient protégés face aux aléas de la crise énergétique. Nous proposons de mobiliser des financements exceptionnels pour aider les travailleurs des industries les plus énergivores (chimie, métallurgie...) susceptibles de fortement réduire ou arrêter leur activité en raison de la hausse des coûts de l'énergie.

Il conviendra également de s'assurer, dans le cadre d'un dialogue social renforcé, qu'aucune extension du télétravail ne puisse se faire sans une prise en charge par l'employeur des frais liés au travail à domicile et des garanties concernant le respect du droit à la déconnexion.

Après ces urgences, nous devrons impérativement développer une politique publique d'accompagnement des mutations professionnelles liées à la transition écologique. En application de la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, un rapport sur les besoins d'évolution en matière d'emploi et de compétences dans les secteurs professionnels de la transition écologique a été remis au Gouvernement en février 2019. Ce rapport constatait qu'en 2016, seuls 25 000 étudiants terminaient une maîtrise de l'énergie et des énergies renouvelables. Soit moins de 2% des élèves et étudiants. Il convient de massifier les formations aux nouveaux métiers de la écologique politique et transition créer une publique d'accompagnement, notamment pour celles et ceux qui lanceraient dans un projet de réorientation professionnelle.

Nous proposons par ailleurs d'investir massivement dans la prévention en matière de santé environnementale et du travail afin d'éviter la bombe à retardement sanitaire des maladies chroniques (malbouffe, pollution, sédentarité, pénibilité) et garantir ainsi l'équilibre de notre système de santé.

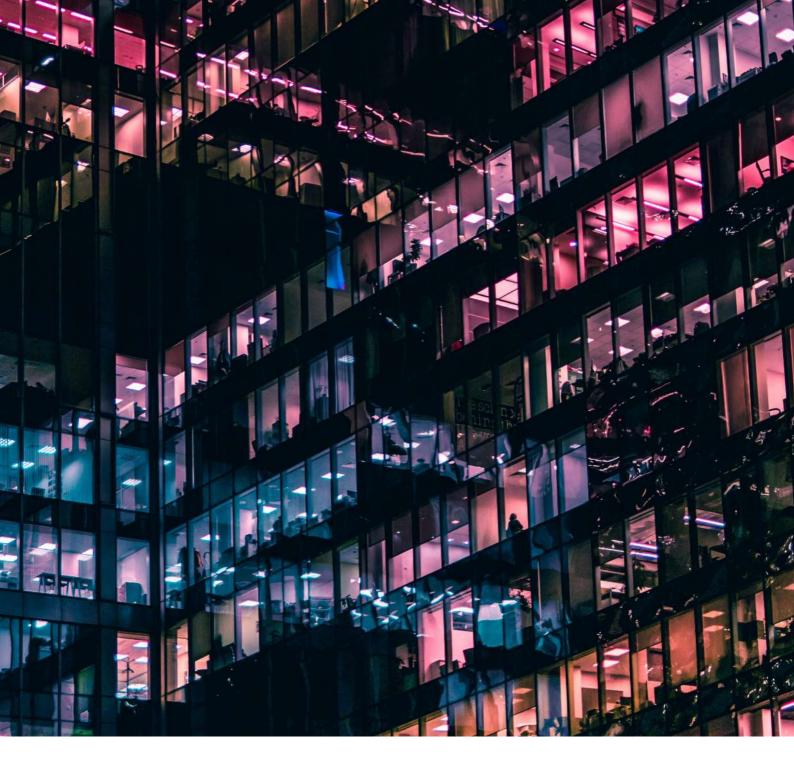
### **NOS PROPOSITIONS**

#### • Dès cet hiver :

- Prévoir des aides spécifiques pour les travailleurs des industries énergivores: Une prise en charge à 100% par l'Etat du chômage partiel devrait notamment être envisagée pour aider les travailleurs d'industries susceptibles de réduire ou arrêter leur activité en raison de la hausse des coûts de l'énergie.
- Favoriser le dialogue social pour optimiser le télétravail : Il faudra notamment s'assurer de la prise en charge des frais liés au télétravail et du respect du droit à la déconnexion.

### • A moyen terme:

- Créer une politique publique d'accompagnement des mutations professionnelles liées à la transition écologique.
- Massifier les formations initiales aux nouveaux métiers en relation avec la transition écologique (développement des énergies renouvelables, éco-conception, préservation et restauration de la biodiversité).
- Étudier l'impact énergétique d'une réorganisation du temps de travail sur la semaine et de la remise en cause de l'ouverture des commerces le dimanche à travers une expérimentation, limitée dans le temps, mise en œuvre dans certaines entreprises et certains territoires.
- Renforcer la prévention santé : Nous proposons d'investir massivement dans la prévention en matière de santé environnementale et de santé au travail.



### 4. Entreprises

Mieux produire pour mieux consommer

Bien que la perspective d'une réindustrialisation en profondeur du pays puisse paraître surprenante dans la perspective d'un plan de sobriété, dans la mesure où elle implique une augmentation des besoins en électricité, elle s'avèrerait néanmoins extrêmement bénéfique. Elle réduirait considérablement l'empreinte carbone de la France. Selon les chiffres de RTE, elle permettrait d'éviter environ 9 000 millions de tonnes de CO2 d'ici à 2050, l'équivalent d'une division par 6 des émissions de CO2 sur le sol français. Ce scénario implique néanmoins de préparer le pays à une augmentation de ses besoins en électricité de l'ordre de 60% au lieu des 35% du scénario de référence (toujours selon les chiffres de RTE). Les retombées économiques seraient elles aussi très bénéfiques dans la mesure où elles permettraient de revenir, à l'horizon 2050, à un niveau de l'industrie manufacturière dans le PIB voisin de celui des années 2000, et à un solde commercial très positif.

Dès lors, nous réaffirmons l'intérêt de réindustrialiser le pays que ce soit d'un point de vue environnemental mais aussi bien sûr en termes de souveraineté. Une loi de programmation stratégique de développement de l'industrie permettrait d'anticiper les besoins énergétiques futurs et d'instaurer une planification écologique, alors que les tensions sur les prix pénalisent aujourd'hui les industriels.

A court terme, nous savons que toutes les entreprises ne pourront affronter la crise énergétique de la même manière. Pour cette raison, nous proposons que les grandes entreprises de plus de 5 000 salariés réalisent obligatoirement un plan de sobriété énergétique. Pour les PME, nous prévoyons l'instauration d'un fonds d'urgence dédié à leur accompagnement en matière d'efficacité énergétique (pour financer l'achat d'équipements moins consommateurs). Nous proposons d'ouvrir ce fonds d'urgence également aux collectivités.

Nous souhaitons mettre en place une fiscalité progressive permettant une mise à contribution des entreprises en fonction de leurs performances environnementales, économiques et sociales. Un tel dispositif doit par ailleurs être accompagné d'un dispositif d'affichage pour apporter de la transparence aux consommateurs qui demeurent très peu informés sur la réalité des conditions de production des biens qu'ils achètent, tant d'un point de vue environnemental que social.

Notre groupe propose ainsi, depuis le précédent quinquennat, la mise en place d'un affichage obligatoire dans plusieurs secteurs économiques, en commençant par le textile dont l'impact socioenvironnemental demeure désastreux.

Nous proposons d'allonger la durée de vie des biens de consommation en allongeant les durées de garantie légale au-delà de deux ans et en facilitant la réparabilité, notamment à travers des obligations de mise à disposition des pièces de rechange.

L'UE prévoit de mettre en place, de 2023 à 2026, un mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (MACF). Cet instrument s'appliquera uniquement à certains secteurs : fer, acier, ciment, engrais, aluminium et production d'électricité. Afin d'inciter les entreprises du monde entier à se conformer à de nouveaux standards environnementaux, nous souhaitons renforcer ce mécanisme de "taxe carbone aux frontières" en étendant son périmètre d'application et en avançant son calendrier de mise en œuvre.

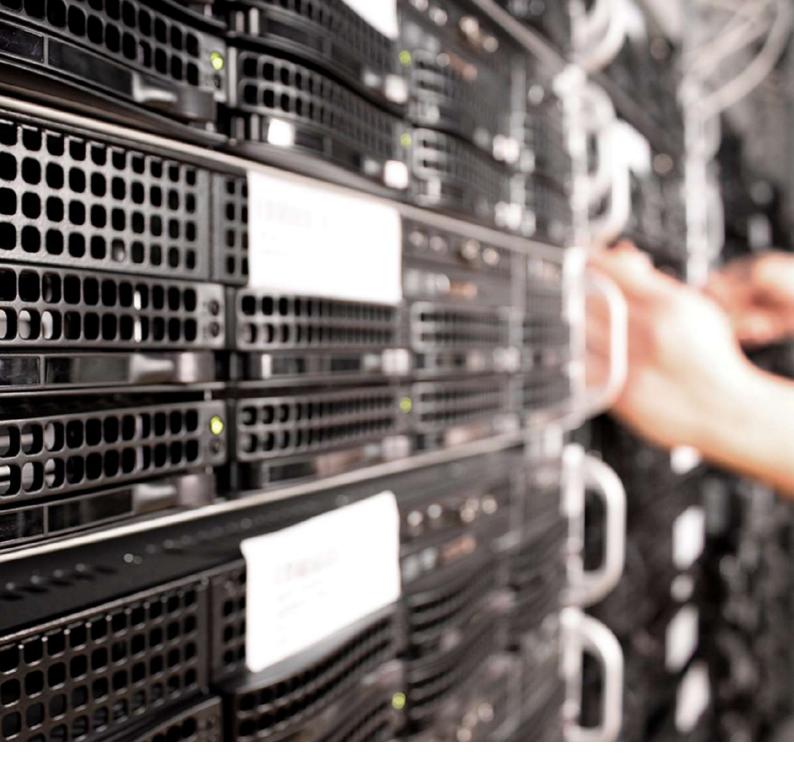
### **NOS PROPOSITIONS**

#### • Dès cet hiver:

- Imposer aux grandes entreprises la réalisation d'un plan de sobriété: Toutes les grandes entreprises de plus 5 000 salariés devront réaliser un plan d'urgence de réduction de leur consommation d'énergie.
- Instaurer un fonds d'urgence pour soutenir les PME et les collectivités : Ce fonds contribuera au financement d'équipements moins consommateurs d'énergie.
- Mettre en place une fiscalité progressive permettant une mise à contribution des entreprises en fonction de leurs performances environnementales ou sociales : Cette mesure favorise les entreprises implantées dans nos territoires, engagées dans la transition écologique.
- Rendre obligatoire l'affichage environnemental et social, notamment pour l'industrie de la mode : Le consommateur sera ainsi informé du "score" environnemental et social des produits qu'il achète.

### • À moyen terme :

- Adopter une loi de programmation de développement de l'industrie.
- Mobiliser le parc foncier et immobilier des entreprises pour développer la production d'énergies renouvelables : Nous proposons des mesures incitatives, ainsi qu'une obligation d'équiper 50% au moins des toitures en panneaux photovoltaïques.
- Allonger la durée de vie des produits de consommation en allongeant les durées de garantie légale et en rendant obligatoire la mise à disposition des pièces de rechange.
- Renforcer la « taxe carbone » aux frontières de l'UE en étendant son périmètre d'application et en avançant son calendrier de mise en œuvre.
- Refuser la comptabilisation de toute compensation carbone effectuée au détriment des droits fondamentaux des populations des pays tiers.



# 5. Numérique

Renforcer la sobriété dans les usages et les infrastructures En prenant en compte l'énergie dépensée lors de la fabrication des équipements, le numérique contribue significativement (à hauteur de 6,2 %) à la dépense en énergie primaire du pays. Cette consommation énergétique se répartit pour 2/3 du côté des utilisateurs (usages professionnels et domestiques). Le tiers restant se répartit dans les réseaux et les centres informatiques.

A court terme, pour répondre aux urgences de la crise énergétique, nous devons nous attaquer à la question des usages. En ce qui concerne les équipements et les infrastructures, nous devons mener une action sur plusieurs années pour freiner la démultiplication des appareils et l'alourdissement du bilan carbone du numérique.

Dès cet hiver, nous pouvons lancer un processus pour l'interdiction des écrans publicitaires dans l'espace public. Les panneaux numériques sont à l'origine d'un gaspillage phénoménal d'énergie et de ressources. À titre de comparaison, la consommation annuelle d'un panneau de deux mètres carrés équivaut à celle d'un foyer avec un enfant sur la même période. Nous proposons de mettre fin à ces vidéos publicitaires en deux temps : d'abord, par le biais d'une extinction obligatoire la nuit sur une plage horaire plus importante (a minima 22h - 7h) puis, après une période de concertation avec les acteurs concernés (entreprises, collectivités...) portant sur les modalités d'accompagnement d'une interdiction, il s'agira de mettre fin à leur présence dans l'espace public (gares et aéroports inclus).

A moyen terme, pour réduire la consommation énergétique du numérique, nous devons réduire le nombre d'appareils fabriqués. La fabrication concentre en effet 41% de l'énergie primaire associée au numérique en France, dont 37% uniquement pour la fabrication des équipements des utilisateurs. Nous devons donc massifier le réemploi des équipements, allonger les durées des garanties et, de manière plus générale, renforcer la lutte contre l'obsolescence programmée. Cela nécessitera notamment de légiférer au niveau européen.

Au niveau de l'Union européenne, il conviendra également d'élaborer une stratégie plus globale autour de la souveraineté, centrée sur l'objectif de réduire l'impact environnemental global du numérique à travers la relocalisation de certaines activités et la structuration des filières de seconde vie des métaux stratégiques.

La conscience de l'impact du numérique est peu élevée. Ainsi, il paraît nécessaire d'insister sur l'information des usagers et d'agir en matière d'éducation dès la plus jeune âge.

### **NOS PROPOSITIONS**

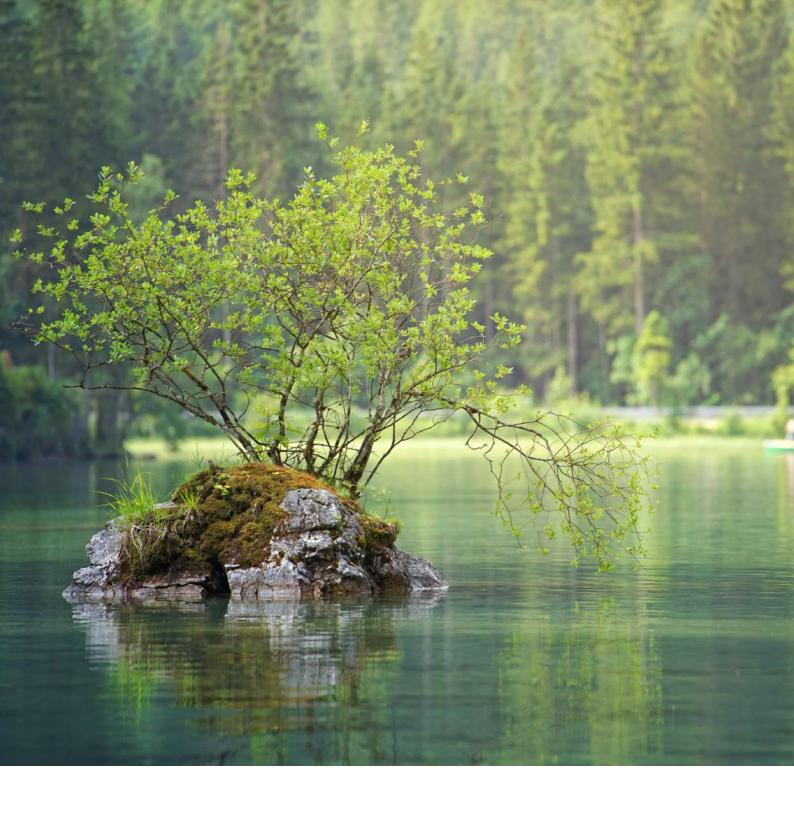
### • Dès cet hiver:

- Mettre progressivement fin aux écrans vidéo publicitaires dans l'espace public : D'abord, une extinction obligatoire la nuit sur une plage horaire plus importante (a minima 22h 7h) puis une interdiction totale dans un calendrier concerté.
- Prévoir une mise en veille à distance, pendant la nuit, des box TV et internet des particuliers avec des dérogations pour les appareils connectés et la possibilité pour l'utilisateur de rallumer l'appareil s'il le souhaite.
- Renforcer l'information des usagers sur l'impact environnemental du numérique à travers l'éducation et d'autres dispositifs complémentaires (affichage, campagnes de sensibilisation, etc.).
- Imposer aux gestionnaires des centres de données la réalisation de plans de sobriété incluant des volets relatifs à la consommation d'énergie et d'eau.

### • A moyen terme:

- Introduire des modules de formation sur les usages du numérique et ses impacts socio-environnementaux dans les programmes scolaires.
- Légiférer pour favoriser le réemploi, notamment au niveau européen.
- Élaborer une stratégie européenne de souveraineté en matière d'équipements numériques incitant à la fabrication européenne et à la structuration des filières de seconde vie des métaux stratégiques.

- Rendre obligatoire l'éco-conception des sites Web de l'Etat et des grandes entreprises afin de réduire la bande passante consommée et le nombre de serveurs nécessaires.
- Garantir une mise en veille plus fréquente et plus efficace des box internet notamment à travers l'ajout obligatoire d'un bouton dédié en façade de la box.
- Favoriser la mutualisation des box en imposant aux opérateurs télécom le recensement des appareils installés dans les habitats collectifs.
- Engager un travail sur la mutualisation des antennes relais : Le fait que chaque opérateur déploie et gère son propre réseau se traduit par une multiplication par un facteur 2 ou 3 des impacts environnementaux et de la consommation électrique.
- Élaborer un guide à l'usage des entreprises sur les bonnes pratiques en matière d'équipements et de gestion du réseau informatique.



### 6. Eaux et forêts

Protéger nos ressources naturelles La sobriété passe par une régulation de notre consommation de ressources, qu'il s'agisse de ressources fossiles utilisées uniquement pour la production d'énergie ou de biens écologiques communs à toute l'humanité, comme l'eau et la forêt, essentielles à la vie sur Terre et à l'équilibre des écosystèmes.

En France, nos ressources naturelles les plus essentielles sont pourtant mises à mal par un manque cruel de moyens financiers et humains dédiés à leur protection, ainsi que par l'incurie de l'Etat qui n'a pas été en mesure de co-construire, en lien avec les collectivités et les acteurs territoriaux, une politique nationale digne de ce nom.

Alors que l'été dernier une centaine de communes se sont retrouvées sans eau potable et que 60 000 hectares de forêt ont brûlé en France (ce qui correspond peu ou prou à six fois la moyenne de ces dernières années), il est plus qu'urgent d'agir.

Dès cet hiver, nous devons commencer la "reconstruction" des organismes publics chargés de la protection de nos ressources naturelles et de la biodiversité, notamment des Agences de l'eau, de l'Office nationale des forêts (ONF) et de l'Office français de la biodiversité (OFB). Rappelons, à titre d'exemple, qu'en 20 ans l'ONF a déjà subi près de 5 000 suppressions de postes soit près de 4 emplois sur 10 : de 12 866 personnels en 2000 à 7 963 en 2020. Or, le Gouvernement prévoit de poursuivre les suppressions de postes, avec 500 nouvelles suppressions prévues d'ici à 2025.

Dès cet hiver, nous devons renforcer notre résilience face au dérèglement climatique. Nous devons en effet nous préparer face aux risques caniculaires de l'été prochain et de tous les étés à venir, en lançant un grand plan national de prévention face aux pénuries d'eau et de lutte contre les gaspillages, ainsi qu'en outillant davantage nos pouvoirs publics dans la lutte contre les feux de forêt, à la fois en matière de prévention et de réaction.

La loi du 15 avril 2013 visant à préparer la transition vers un système énergétique sobre a ouvert la voie vers une tarification sociale de l'eau. Il convient, dans un premier temps de faciliter la mise en œuvre de l'expérimentation aujourd'hui ouverte aux collectivités (notamment en affinant nos connaissances relatives aux usages et modes de consommation de l'eau et en facilitant les échanges de données entre collectivités et organismes sociaux).

Dans un deuxième temps, après une période de concertation permettant de faire le bilan complet de cette expérimentation, il conviendra d'ouvrir un nouveau chantier législatif pour généraliser la tarification sociale pour le minimum d'eau indispensable à une vie digne, ainsi qu'une tarification progressive pour lutter contre les gaspillages.

Il conviendra également de travailler avec les acteurs du secteur sylvicole sur l'élaboration de nouvelles règles relatives à la ressource bois. La hiérarchie des usages du bois doit être respectée. Il sera nécessaire de mieux encadrer l'usage du bois énergie et de développer l'éco-conception (notamment l'éco-construction), en favorisant les circuits-courts et la diversification des essences.

Le potentiel énergétique de la biomasse mérite d'être recherché mais doit répondre aux exigences du développement durable. Concrètement, il faut réduire la pression sur la biomasse forestière et valoriser la biomasse qui pourrait provenir du bois de haie, en relation avec le développement de l'agroforesterie.

### **NOS PROPOSITIONS**

### • Dès cet hiver:

- Garantir le droit d'accès à l'eau courante potable partout sur le territoire national, notamment en garantissant l'effectivité de ce droit dans les territoires dits d'Outre-mer.
- Faciliter la mise en œuvre, par les collectivités, de l'expérimentation de la tarification sociale de l'eau ouverte par la loi du 15 avril 2013 visant à préparer la transition vers un système énergétique sobre.
- Engager une trajectoire de renforcement des moyens humains et financiers alloués aux organismes publics chargés de la protection de nos ressources naturelles et de la biodiversité notamment les Agences de l'eau, l'Office national des forêts et l'Office français de la biodiversité.
- Lancer un grand plan national de prévention face aux pénuries d'eau et de lutte contre les gaspillages en lien avec les Agences de l'eau.
- Renforcer les moyens dédiés à la lutte contre les feux de forêt à la fois en matière de prévention et de réaction.

### • À moyen terme :

- Élaborer une nouvelle stratégie nationale relative à la ressource bois : Cette stratégie permettra de mieux encadrer l'usage du bois énergie et de développer l'éco-conception (notamment l'éco-construction), en favorisant les circuits-courts et la diversification des essences.
- Développer une sylviculture plus proche des cycles naturels à travers de nouvelles règles élaborées en lien avec les acteurs économiques sylvicoles, ainsi que des mesures incitatives (à travers notamment une conditionnalité de l'exonération de la taxe foncière).
- Organiser la généralisation d'une tarification sociale et progressive de l'eau : Ces mesures seront conditionnées au bilan complet de l'expérimentation en cours sur la tarification sociale de l'eau.



# 7. Agriculture et alimentation

Produire plus sobrement, lutter contre les gaspillages et démocratiser l'accès à une alimentation durable et de qualité Toute réflexion autour de la gestion de ressources nécessite trois étapes. Tout d'abord, l'identification des besoins. Puis, l'identification d'un cadre d'arbitrage capable de trancher entre les usages. Enfin, il s'agit de décider de ce qui relève d'un besoin important et ce qui relève d'une forme de consommation superflue ou néfaste.

Il convient d'appliquer cette méthode également en matière agricole et alimentaire. Tout d'abord, en ce qui concerne l'identification des besoins, il est évident que notre besoin le plus essentiel est celui de pouvoir nous nourrir. Or, la crise sanitaire a révélé la fragilité des interdépendances commerciales et a ainsi mis en avant l'importance stratégique d'une souveraineté agricole et alimentaire. Cette fragilité est encore accentuée par la guerre en Ukraine, ayant conduit à une hausse importante des coûts des intrants. La succession de ces crises doit conduire à une prise de conscience : nous devons accélérer la transition agroécologique pour renforcer notre souveraineté.

Nous demandons la révision du Plan stratégique national (PSN), déclinaison française de la PAC, afin d'augmenter significativement les montants alloués à la transition agroécologique (notamment à l'autonomie protéique, ainsi qu'à l'économie d'intrants, tout particulièrement en matière d'engrais azotés). Nous proposons par ailleurs de créer un fonds d'urgence pour la restauration collective permettant de financer la transition vers des produits alimentaires locaux et de qualité.

En ce qui concerne l'identification des cadres d'arbitrage, nous devons être en mesure de définir de nouvelles modalités de gouvernance au niveau territorial. Nous proposons de définir les périmètres géographiques et la gouvernance permettant - sur des bases scientifiques - d'organiser l'économie et le partage de l'eau entre les différents usagers, sur un territoire donné.

Pour arbitrer l'usage des terres en matière de production énergétique, nous proposons de donner aux collectivités de nouveaux instruments leur permettant de planifier des espaces destinés à la production d'énergies renouvelables et de les acquérir dans une logique de partage de la valeur et d'économie de la ressource alimentaire et environnementale.

S'agissant des arbitrages à faire entre différentes formes de consommation, nous souhaitons poursuivre nos efforts de lutte contre la pire forme de consommation, à savoir le gaspillage. En effet, après la loi dite « Garot » de 2016, nous souhaitons légiférer notamment pour rendre effectifs les contrôles de la qualité des dons alimentaires, instaurer une obligation d'éducation à l'alimentation sur le temps scolaire et mettre en place un Fonds national de lutte contre le gaspillage alimentaire. Le combat contre le gaspillage en France doit prendre part dans une politique volontariste de l'Union européenne.

Nous proposons également de lancer, dès cet hiver, une série d'expérimentations à grande échelle permettant de favoriser une approche universelle et non-stigmatisante à l'accès à une alimentation plus durable. Nous devons en effet construire un nouveau système de protection universelle face à la faim qui, dans une logique de santé publique, ne fera plus de l'alimentation un marqueur social.

### **NOS PROPOSITIONS**

### • Dès cet hiver:

- Réviser le Plan stratégique national (PSN), déclinaison française de la PAC, en augmentant significativement les montants alloués à la transition agroécologique (autonomie protéique, économie d'intrants notamment d'engrais azotés)
- Renforcer l'accompagnement technique des agriculteurs dans leur transition vers des pratiques plus sobres, notamment afin de limiter la surutilisation d'engrais, d'eau et d'engins agricoles : Cette mesure sera mise en oeuvre en lien avec les Chambres d'agricultures et en mobilisant les fonds du Compte d'affection Spécial au Développement Agricole et Rural (CasDAR).
- Créer un fonds d'urgence pour la restauration collective permettant de financer la transition vers des produits alimentaires locaux et de qualité.
- Définir les périmètres géographiques et la gouvernance permettant - sur des bases scientifiques - d'organiser l'économie et le partage de l'eau entre les différents usagers, sur un territoire donné.

- Adopter une grande loi foncière permettant le renouvellement des générations et la transition agroécologique.
- Réviser la réglementation des serres chauffées et lancer une grande campagne nationale sur la saisonnalité des fruits et des légumes.
- Légiférer pour une nouvelle étape contre le gaspillage alimentaire permettant notamment d'améliorer l'information du consommateur sur les véritables dates de péremption des produits, de créer une « police » du gaspillage alimentaire, d'instaurer une obligation d'éducation à l'alimentation sur le temps scolaire et de mettre en place un Fonds national de lutte contre le gaspillage alimentaire.
- Lancer une série d'expérimentations permettant de favoriser une approche universelle et non-stigmatisante à l'accès à une alimentation plus durable.

### • À moyen terme :

- Accélérer l'identification et la mobilisation des sols anthropisés afin d'économiser les terres agricoles naturelles.
- Permettre aux collectivités de planifier des espaces destinés à la production d'énergies renouvelables et de les acquérir dans une logique de partage de la valeur et d'économie de la ressource alimentaire et environnementale.
- Expérimenter un dispositif de certificats d'économies d'engrais azotés (CEEA) sur le modèle des certificats d'économies d'énergie afin d'accélérer la réduction de leur empreinte énergétique.
- Réorienter la méthanisation agricole dans une logique d'économie circulaire protectrice de notre sécurité alimentaire.
- Refuser toute évolution du commerce international susceptible d'entraîner une course au moins-disant économique, social et environnemental sur les productions agricoles et systématiser la mise en œuvre de clauses-miroirs.

- Établir une feuille de route nationale pour l'accès à une "assiette durable", c'est-à-dire à un repas de qualité, à moindre impact environnemental, favorisant la santé publique : Cette feuille de route prévoira l'extension ou la généralisation des expérimentations "alimentation durable" et inclura un plan financier pluriannuel d'accompagnement des services de restauration collective.
- Interdire la publicité faisant la promotion de produits trop gras, trop sucrés, trop salés, décriés par le Plan National Nutrition santé (PNNS)
- Soutenir la structuration et la coordination des circuits de production et de consommation locaux notamment à travers les projets alimentaires territoriaux (PAT) dont il convient de renforcer les volets environnementaux et sociaux.
- Au niveau européen, œuvrer pour une accélération de la lutte contre le gaspillage alimentaire, notamment à travers une action commune et harmonisée sur les dates limite de consommation et les dates de durabilité minimale.
- Au niveau européen, mobiliser tous les moyens législatifs, réglementaires et budgétaires nécessaires pour garantir une mise en œuvre effective des objectifs de la stratégie « ferme à la fourchette » (F2F).



### 8. Mise en œuvre

Garantir l'application des mesures pour une sobriété solidaire La loi en vigueur prévoit déjà certaines mesures permettant de réguler notre consommation énergétique. A titre d'exemple, avant la crise actuelle, notre droit national prévoyait déjà des restrictions sur les éclairages de vitrines mais les pouvoirs publics n'ont pas réussi à en assurer la mise en œuvre.

Il convient donc de renforcer les dispositifs de contrôle et de suivi, au niveau local comme au niveau national.

Au niveau local, nous proposons d'étendre le pouvoir de police des maires (et par délégation des intercommunalités) au contrôle des infractions liées au gaspillage énergétique, avec une garantie d'affectation des ressources de recettes afférentes. Ce pouvoir de police serait optionnel pour laisser le choix aux communes de se doter ou non de ces moyens de contrôle.

Au niveau national, nous proposons d'étendre les missions du Haut conseil pour le climat (HCC) au suivi et au contrôle du plan national de sobriété. La loi Climat a permis de renforcer les compétences du HCC en matière d'évaluation des politiques climatiques. Même si les enjeux liés à la sobriété dépassent la seule question climatique, il convient de poursuivre la montée en puissance de cette instance indépendante ayant déjà fait ses preuves.

Enfin, afin de garantir l'application de l'ensemble des mesures visant à créer une société plus sobre et solidaire, nous devons réformer notre Constitution. Le Parlement est à la hauteur des défis du temps lorsqu'il légifère pour la préservation de nos ressources naturelles, pour une tarification sociale et progressive de l'énergie et de l'eau ou encore contre l'accaparement des terres.

Or, sur ces sujets, nous avons connu plusieurs censures de la part du Conseil constitutionnel. Le temps est ainsi venu de poser démocratiquement des limites à la puissance privée, afin qu'elle se déploie dans le respect de l'intérêt général. Pour cette raison, nous proposons depuis 2020 d'inscrire à l'article ler de la Constitution une garantie de la préservation des biens communs mondiaux.

### **NOS PROPOSITIONS**

### • Dès cet hiver:

- Étendre le pouvoir de police des maires au contrôle des infractions liées au gaspillage énergétique avec une garantie d'affectation des ressources de recettes afférentes: Ce pouvoir de police sera optionnel et pourra être délégué au niveau intercommunal.
- Étendre les missions du Haut conseil pour le climat (HCC) au suivi et au contrôle du plan de sobriété.

### • A moyen terme:

- Réformer la Constitution en y inscrivant la préservation des biens communs et un nouvel équilibre entre la propriété privée, la liberté d'entreprise et l'intérêt général.



## Pour une sobriété Solidaire

Contribution des députés socialistes & apparentés 5 octobre 2022

